

MAI 2013

Le Vallacquois



Bulletin
d'informations
municipales

MAI 2013 Volume X Numéro 2

AU COEUR DE LA NATURE



Mot de la mairesse

Chères citoyennes, chers citoyens,

En tant que mairesse de votre municipalité, je remercie le Conseil ainsi que l'administration pour les efforts déployés tout au long de l'année pour protéger les intérêts des contribuables.

Depuis quelques années, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a mis en place des contrôles et exigences nécessaires à une bonne gestion municipale. Notons entre autres, la mise à niveau du système informatique et le suivi des règles pour une saine administration. La Municipalité a été en mesure d'instaurer et de suivre avec précision les exigences du ministère. Nous avons besoin de votre participation afin de poursuivre notre développement dans un environnement sain et respectueux.

Le conseil municipal sera heureux de vous présenter les états financiers 2012 ainsi que les informations concernant les subventions obtenues depuis les quatre dernières années lors d'une assemblée qui se tiendra le 28 mai prochain. Il sera possible de consulter les états financiers sur le site Internet de la municipalité dès juin 2013.

Je vous invite à me transmettre vos commentaires et questions. Vous pouvez me joindre au 819 326-5624 poste 3603.

Je vous souhaite une très bonne saison estivale.

Berthe Bélanger
Mairesse

www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Élections municipales 3 novembre 2013

Les prochaines élections municipales auront lieu le dimanche 3 novembre 2013 : tous les postes de maire et conseillers seront en lice. Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h. Si vous prévoyez être absent ou incapable d'aller voter le jour du scrutin, vous pouvez voter par anticipation. Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 27 octobre 2013. Le bureau de vote par anticipation sera ouvert de 12 h à 20 h. Le vote par correspondance est aussi offert à Val-des-Lacs pour les personnes non domiciliées sur demande écrite. Pour voter à l'élection municipale, vous devez être un électeur et être inscrit sur la liste électorale.

Voici les conditions requises pour être électeur :

- Être une personne physique;
- Être majeur;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi (sous curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse);
- Remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - être, depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé dans votre municipalité avec une demande écrite.

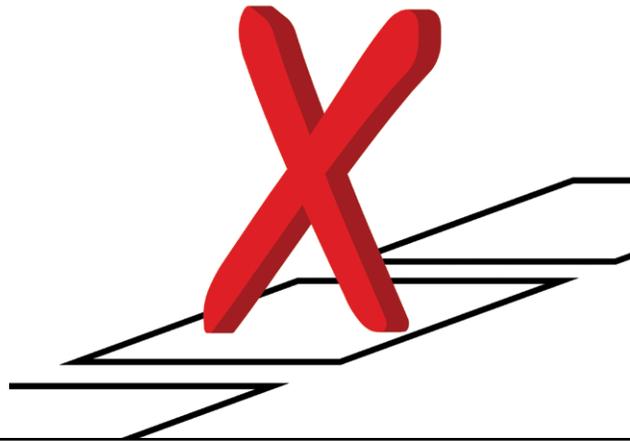
Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez remplir les conditions requises pour être électeur le 1er septembre 2013. Toute personne qui aura atteint 18 ans le 3 novembre 2013 a aussi le droit d'être inscrite sur la liste électorale.

FORMULAIRES POUR LES PERSONNES NON-DOMICILIÉES

IMPORTANT: Si vous avez déjà déposé une demande d'inscription dans le passé, cette inscription demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée. Mais vous devez vous assurer que vous êtes sur la liste afin de permettre toute correction au moment de la révision. Si vous désirez voter par correspondance, vous devez compléter le formulaire 3 et l'acheminer à l'hôtel de ville.

Les formulaires suivants sont disponibles sur le site Internet de la municipalité :

1. PROCURATION
POUR COPROPRIÉTAIRES
2. INSCRIPTION
POUR PROPRIÉTAIRE UNIQUE
3. DEMANDE DE VOTE
PAR CORRESPONDANCE



VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le conseil municipal est heureux de vous informer que le vote par correspondance sera offert aux résidents saisonniers qui habitent dans une autre municipalité une partie de l'année.

Le vote par correspondance est réservé aux électeurs inscrits sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée, ce qui signifie que le vote par correspondance ne pourra être utilisé par les personnes qui résident à l'année sur le territoire de la municipalité.

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la municipalité de Val-des-Lacs. Vous devrez remplir ce dernier et le retourner à la municipalité afin de vous permettre de bénéficier du vote par correspondance.

CHRONIQUE ENVIRONNEMENTALE



Depuis plusieurs années les différents acteurs de l'eau : municipalité, gouvernement, riverains et associations de lacs sont de plus en plus conscients de la richesse collective que constitue l'eau au Québec. Cette richesse inestimable est maintenant de plus en plus encadrée pour s'assurer que cette ressource sera conservée pour les générations futures et présentes.

Au niveau régional, les municipalités des Laurentides se sont dotées d'une réglementation en bordure des plans d'eau pour assurer leur conservation à long terme. La municipalité renouvelle encore cette année son intention d'appliquer les dispositions de cette réglementation de façon stricte.

Lors de son implantation, un délai de juillet 2011 avait été accordé aux propriétaires riverains pour revégétaliser les 5 premiers mètres de la rive lorsque la végétation présente ne répondait pas à l'ensemble des dispositions qui suivent et qui demeurent les critères actuellement en vigueur :

- les **arbustes** doivent couvrir l'ensemble de la superficie à revégétaliser et être plantés en quinconce (diagonale) à une distance approximative de 1 mètre les uns des autres;
- les **arbres** doivent couvrir l'ensemble de la superficie à revégétaliser en quinconce à une distance approximative de 5 mètres les uns des autres;
- et les **herbes** sous forme de plantes et de semis doivent couvrir toute la superficie à revégétaliser.

Par contre, le fait de revégétaliser les 5 premiers mètres de votre rive ne vous permet pas de tondre le gazon sur la bande riveraine de 10 mètres, de même que de débroussailler votre rive. Seules les exceptions expliquées dans la réglementation vous permettent un entretien de la végétation selon les dispositions énumérées.

En terminant, la revégétalisation de votre rive doit se faire avec des espèces indigènes et riveraines énumérées dans la réglementation. De plus, tous les travaux sur la rive, même la plantation de végétaux, sont assujettis à un certificat d'autorisation émis par la municipalité. Merci de nous aider à protéger les lacs sur notre territoire !

Des arbres seront distribués gratuitement ce printemps à la journée de l'environnement. La date de l'évènement sera annoncée prochainement.

Du 6 mai au 4 octobre 2013, une personne ressource sera disponible pour vous aider à déterminer les limites de la bande de protection riveraine sur votre terrain et pourra vulgariser de façon claire et concrète la réglementation applicable sur la rive des différents plans d'eau de la municipalité. N'hésitez pas à faire appel à elle !

Personne ressource : Catherine Grondin
819 326-5624, poste 3614

Activités à ne pas manquer !

SURVEILLEZ NOTRE CALENDRIER D'ACTIVITÉS ET NOTRE SITE INTERNET POUR PLUS D'INFORMATIONS !

FÊTE NATIONALE

« Le Québec d'hier à demain »



La Fête Nationale est non seulement l'une des plus anciennes célébrations francophones, mais aussi l'une des plus importantes en Amérique du Nord ! Le 24 juin prochain, Val-des-Lacs célébrera une fois de plus cette journée avec un hommage au drapeau, discours patriotique, animation, maquillage pour enfants, souper spaghetti et artistes invités qui seront réunis pour vous faire chanter, danser et vous amuser toute la soirée ! Le populaire feu d'artifices clôturera les célébrations ! Le calendrier des activités estivales sera disponible en juin afin de planifier votre été à Val-Des-Lacs en famille ou entre amis ! Participez en grand nombre !

CAMP DE JOUR



La municipalité de Val-des-Lacs s'associe une fois de plus avec l'équipe du Centre de vacances et de plein air Le P'tit Bonheur pour l'organisation du camp de jour 2013.

Fonctionnement du camp de jour 2013

Le camp de jour aura lieu du 24 juin au 16 août 2013 à raison de 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Des frais s'ajouteront pour le service de garde.

Tarifs

Pour les contribuables de Val-des-Lacs, le tarif est de 60 \$ par enfant, par semaine. La première semaine devra être payée lors de l'inscription (60 \$). Le paiement des semaines supplémentaires peut être fait lors de l'inscription ou dans la semaine qui précède la présence de l'enfant au camp de jour. Les personnes qui ont l'intention d'inscrire leur(s) enfant(s) peuvent nous en informer immédiatement en communiquant au 819 326-5624 poste 3600 ou par courriel à l'adresse suivante : info@municipalite.val-des-lacs.qc.ca.

SONDAGE AU LAC GAGNON

Un sondage destiné exclusivement aux résidents de la Municipalité de Val-des-Lacs a été transmis aux riverains du lac Gagnon et aux personnes bénéficiant d'un accès quelconque au lac afin de connaître leurs préoccupations relatives au lac. Pour plus d'information, veuillez joindre la municipalité au 819 326-5624 poste 3606.

HORAIRE MODIFIÉ DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité, à une séance le 12 avril 2013, a modifié le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 comme suit :

Mercredi le 12 juin 2013
Mercredi le 10 juillet 2013
Mercredi le 7 août 2013
Mercredi le 11 septembre 2013

VENTE DU TERRAIN MATRICULE 3418-85-0546

La municipalité procède actuellement à la vente du terrain matricule 3418-85-0546. Ce terrain d'une superficie d'environ 8 000 mètres carrés est situé sur le chemin de l'Hémisphère-Nord, plus précisément au rang 11, lot 33-5. Pour plus d'information, communiquez avec la municipalité au 819 326-5624 poste 3600.

Fête des bénévoles



C'est avec fierté et enthousiasme que la municipalité de Val-des-Lacs a rendu hommage à plus de cinquante bénévoles le 20 avril dernier au Centre culturel et communautaire de Val-des-Lacs. La mairesse, Madame Berthe Belanger, s'est adressée aux bénévoles présents pour les remercier de leur généreuse implication dans

la communauté et souligner l'importance du bénévolat pour le dynamisme de notre municipalité. Par la même occasion, la municipalité et la famille Bélair a tenu à souligner le 100^e anniversaire de naissance de madame Agathe Bélair. C'est avec beaucoup d'émotion que madame Berthe Bélanger a souligné la merveilleuse implication de cette grande dame. Un gouter ainsi qu'un vin d'honneur ont été servis. Bravo à tous pour votre précieuse implication !

Suite à cette journée, Mme Bélair a tenu à transmettre ses remerciements :

« Je tiens à remercier de tout mon cœur les personnes qui ont organisées cette belle journée soulignant mon 100^e anniversaire. Ce fut une belle et agréable surprise de revoir toute ma famille, neveux et nièces. Merci particulièrement à Mme Bélanger, mairesse pour l'organisation et l'invitation à cette belle fête des bénévoles. Merci, Agathe Bélair-Gareau »

Un plan directeur de l'eau et un code d'éthique pour le lac Quenouille

Comme vous le savez, une Table de concertation du lac Quenouille a été créée par la Municipalité de Val-des-Lacs lors d'une journée de réflexion sur l'avenir du lac Quenouille à Val-des-Lacs, en avril 2012. Depuis, les membres de la Table ont travaillé pour l'élaboration d'un code d'éthique et d'un plan directeur de l'eau visant à assurer la pérennité du plan d'eau.

À cet effet les municipalités de Lac-Supérieur, Sainte-Agathe-des-Monts et Val-des-Lacs participent au programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides du Conseil régional en environnement des Laurentides. Madame Annabelle Cambron Prémont, agente de liaison sera présente à partir du 13 mai prochain afin, entre autres, d'identifier les différents enjeux et problématiques reliés à la qualité de l'eau du lac et de rédiger un plan directeur du lac ainsi que le code d'éthique.

Les trois municipalités invitent donc les riverains et utilisateurs du lac Quenouille à la séance d'information et de consultation qui se tiendra le **samedi 8 juin 2013**, au Centre culturel et communautaire de Val-des-Lacs, situé au 350, chemin de Val-des-Lacs.

Cette importante rencontre ayant pour but d'expliquer l'ensemble des démarches que les municipalités comptent adopter sera également l'occasion pour les personnes présentes de s'exprimer sur le sujet. Tous les citoyens concernés seront donc invités à se prononcer, lors de la rencontre, certes, mais aussi tout au long des étapes qui suivront.

Pour toutes questions relatives au plan directeur de l'eau ainsi qu'au code d'éthique, veuillez communiquer avec madame Cambron Prémont, agente de liaison, dont vous trouverez les coordonnées sur le site Internet de la municipalité de Val-des-Lacs.

L'ordre du jour ainsi que les coordonnées de l'agente de liaison seront disponibles sur le site Internet de la Municipalité quelques jours avant la rencontre.

Pour toutes autres questions, veuillez communiquer avec la municipalité au 819 326-5624 poste 3600.

En ce qui a trait à la mise à l'eau de bateaux, il sera possible d'effectuer une descente au P'tit bonheur situé sur le chemin du Lac-Quenouille. Gérée par l'association du lac Quenouille, en collaboration avec le comité Vision lac Quenouille la descente sera permise selon des dates précises.

Veuillez joindre monsieur Guy Charbonneau, président de l'association du lac Quenouille au 819 688-5182 pour plus d'information.

Nous vous prions, autant que possible, de ne pas laisser passer les bateaux sur votre terrain sans en avoir mesuré les conséquences.

De plus, suite à la rencontre de la Table de concertation du lac Quenouille, un comité relatif aux myriophylles à épi composé des municipalités de Val-des-Lacs, Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts, de plusieurs représentants des associations de lacs et de Vision lac Quenouille a été créé. Une première rencontre a eu lieu en février dernier et une autre sera prévue dans les prochains mois afin qu'un plan d'action soit mis en place en 2013.

Journée nationale des sentiers SAMEDI 1^{ER} JUIN 2013



C'est samedi le 1er juin prochain qu'aura lieu la 16^e édition de la Journée nationale des sentiers au Québec. Tous les premiers samedis du mois de juin, des milliers de personnes, partout au Québec et en Amérique du Nord, participent à l'événement, contribuant ainsi à l'entretien et l'amélioration des sentiers pédestres.

L'hiver rigoureux laisse des arbres tombés, à déplacer ou à couper, des branches à ramasser et certaines structures sont parfois à réparer. Vous avez envie de faire votre part pour vos sentiers, vous n'avez qu'à donner votre nom, numéro de téléphone, adresse courriel, à : parmontsetvals@gmail.com ou au 819 219-2660. Afin de planifier le travail, vous serez contacté dans la semaine précédant la corvée.

Vous n'avez qu'à apporter votre casse-croûte, breuvage et vos gants de travail. Si vous disposez d'un outil, mentionnez le type d'outil que vous pouvez apporter.

C'est donc un rendez-vous au premier rendez-vous de la Journée nationale des sentiers dans notre région.

Ménage du printemps l'affaire de tous !



La municipalité de Val-des-Lacs invite la population à faire le ménage du printemps dans le cadre de sa traditionnelle corvée printanière de nettoyage. En cette période de l'année, la tâche de nos employés de la voirie est considérable. Ils doivent nettoyer et ramasser des débris sur l'ensemble du territoire, corriger certains tronçons de routes affaiblis par le dégel, voir à l'entretien des fossés et effectuer des travaux sur divers points stratégiques du territoire. Comme à pareille date chaque année, la municipalité lance un appel à la participation de tous. En participant à cette opération, les citoyens et citoyennes contribuent à la qualité de leur environnement et rehausse l'image de leur municipalité en tant que milieu de vie propre et en santé. Merci de votre participation !

Horaire des messes

Une messe se tient tous les dimanches à 11 h au Centre culturel et communautaire. D'autres célébrations religieuses sont disponibles sur demande au 819 326-3644

Écocentre

Le retour du printemps coïncide avec le grand ménage de la maison et du garage. Plusieurs options gratuites sont à votre disposition pour vous départir des objets et matériaux que vous ne souhaitez pas conserver. Comme vous le savez, la municipalité a apporté des modifications à son écocentre municipal situé au 20 chemin Charron, derrière le garage municipal. Puisque l'écocentre est dorénavant muni d'une clôture verrouillée, veuillez consulter l'horaire estival suivant pour y accéder :

Mardi : 18 h à 20 h
Vendredi : 18 h à 20 h
Samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Dimanche : 13 h à 16 h

Des heures supplémentaires peuvent être ajoutées si nécessaire pendant les périodes de collecte des gros rebus.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Matériaux de construction, de rénovation ou de démolition TRIÉS

- bois, branches et arbres de Noël
- acier, fer, aluminium et cuivre
- bardeau d'asphalte
- béton, brique, pierre et ciment (maximum 16 pieds cube)
- gypse
- tapis, prélat
- douche, bain, toilette, évier

Meubles et appareils

- meubles de maison ou de jardin
- matelas et sommier
- appareils électroménagers
- petits appareils électriques incluant télé et matériel informatique

Résidus domestiques dangereux (RDD)

- peintures et solvants
- contenants de peinture vides en métal
- ampoules fluocompactes
- piles
- bonbonnes de propane
- huiles usées dans un petit contenant
- pesticides
- aérosols

** Les résidus dangereux d'origine commerciale ou industrielle sont refusés**

Matières recyclables

- papier
- boîtes de carton défaites
- contenant de verre
- contenant de plastique
- contenant de métal

Automobile

- pneus automobile sans jante
- batteries d'auto

MATIÈRES REFUSÉES

- déchet domestique
- terre
- munition
- produit explosif
- BPC et cyanure
- carcasse d'animal
- déchet radioactif ou biomédicaux
- résidu dangereux d'usage commercial



COORDONNÉES DE LA MUNICIPALITÉ Téléphone : 819 326-5624 Télécopieur : 819 326-7065

Hôtel de ville : 349, chemin de Val-des-Lacs

Pavillon Bélair : 348, chemin de Val-des-lacs

Centre culturel et communautaire : 350, chemin de Val-des-Lacs